

## Comité Syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du Mercredi 17 juin 2020

---

- Approbation des procès-verbaux des précédents Comités Syndicaux
- État d'urgence sanitaire : continuation et reprise des activités
  - Plan de continuation des activités SMN
  - Plan de continuation des entreprises
  - État de reprise des activités des entreprises
  - Impact sur la réalisation des marchés publics
- Rapports annuels des délégations de service public :
  - Rapport annuel de Seine-Estuaire Networks
  - Rapport annuel de Connect76
- Organisation des services du Syndicat :
  - Expérimentation du télétravail
  - Transposition du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) aux ingénieurs et techniciens territoriaux
- Décisions modificatives au budget principal et au budget annexe
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 17 juin 2020 à 09H30, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Madame LUCOT-AVRIL Virginie ouvre la séance

Madame DESSAUX Annic est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

- **Approbation des procès-verbaux des précédents Comités Syndicaux**

Les comptes-rendus des Comités Syndicaux précédents des 11 février 2020 et 03 mars 2020, sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

- **État d'urgence sanitaire : continuation et reprise des activités**

- **Plan de continuation des activités SMN**

Madame la Présidente du syndicat indique qu'un focus est fait sur la continuation et la reprise d'activité, suite à l'état d'urgence sanitaire. L'état d'urgence sanitaire national est fixé jusqu'au 10 juillet 2020 mais pour les entreprises de réseaux et de travaux publics, la date est fixée jusqu'au 23 juillet 2020. Les entreprises sont confrontées à cette difficulté pour une reprise totale de leur activité.

Madame LUCOT-AVRIL tient à remercier l'ensemble de l'équipe de Seine-Maritime Numérique pour son investissement durant cette période, ainsi que Monsieur CHUPIN, Directeur du syndicat pour le pilotage de cette crise.

Monsieur CHUPIN, Directeur Général de Seine-Maritime Numérique prend donc la parole sur le plan de continuation du syndicat et des entreprises.

**Pour le syndicat :**

Le plan de continuation du SMN s'est fait en trois temps :

- Organisation télétravail/permanences exceptionnelles à partir du 17.03.20
- Organisation présentielle/télétravail à partir du 11.05.20
- Organisation présentielle/télétravail exceptionnel depuis le 8.06.20

L'activité du syndicat se prête plus facilement à ce mode de travail en télétravail que les entreprises qui sont sur le terrain.

À ce jour nous sommes à 90% de présentiel pour les agents du syndicat mixte, les 10% restants étant effectués en télétravail.

Les activités ayant continué durant cette période difficile sont les suivantes :

Pilotage général des marchés :

- Notification des consignes de confinement le 16 mars
- Pas d'Ordre de Service d'arrêts : certaines activités peuvent être maintenues en télétravail, par exemple les études d'ingénieries
- Mise à jour du Plan Général de Coordination le 08 avril avec les CSPS

Suivis spécifiques des marchés :

- COPILs bimestriels et réunions hebdomadaires de projets,
- Contrôle des Études et des DOE,
- Suivi des autorisations administratives en liaison avec la Direction des Routes.

Relations et échanges avec le Délégué :

- COTECHs réguliers,
- Transferts des DOE,
- COPIL le 30.04.20.

Continuation des activités institutionnelles, administratives et comptables :

- Traitement des demandes d'informations des Élus,
- Écritures comptables et paiement des factures en liaison avec la Paierie : 420 factures réglées pour environ 12M€ et concernant notamment 60 entreprises dont 36 sous-traitants.

**Plan de continuation des entreprises :**

Globalement les réactions des entreprises ont été variables en fonction de décisions d'organisation des groupes.

À partir du 16 mars :

- Recours important au dispositif de chômage partiel, y compris sur les activités d'ingénierie
- Quasi-arrêt des activités de travaux
- Mise en place du télétravail pour l'activité bureau d'études
- Demandes systématiques de prorogation des délais ainsi que demandes spécifiques de suspension des prestations
- Formalisation des relations avec la Maîtrise d'Ouvrage

Madame LUCOT-AVRIL précise que certains élus étaient inquiets d'une possible contamination de la population avec la présence de sous-traitants sur le terrain. Ceux-ci ont été contactés afin de leur préciser les consignes mises en place.

Depuis le 04 mai :

- Prise en compte du PGC modifié et transmission progressive de PPSPS (plans particuliers de sécurité et de protection de la santé)
- Reprise progressive des activités et maintien important du télétravail pour les activités d'ingénierie et les missions administratives
- Reprise des travaux conditionnée principalement à l'approvisionnement en EPI et à la formation des personnels et sous-traitants
- Demandes de prise en charge des surcoûts liés aux dispositifs de protection sanitaire.

- État de reprise des activités des entreprises

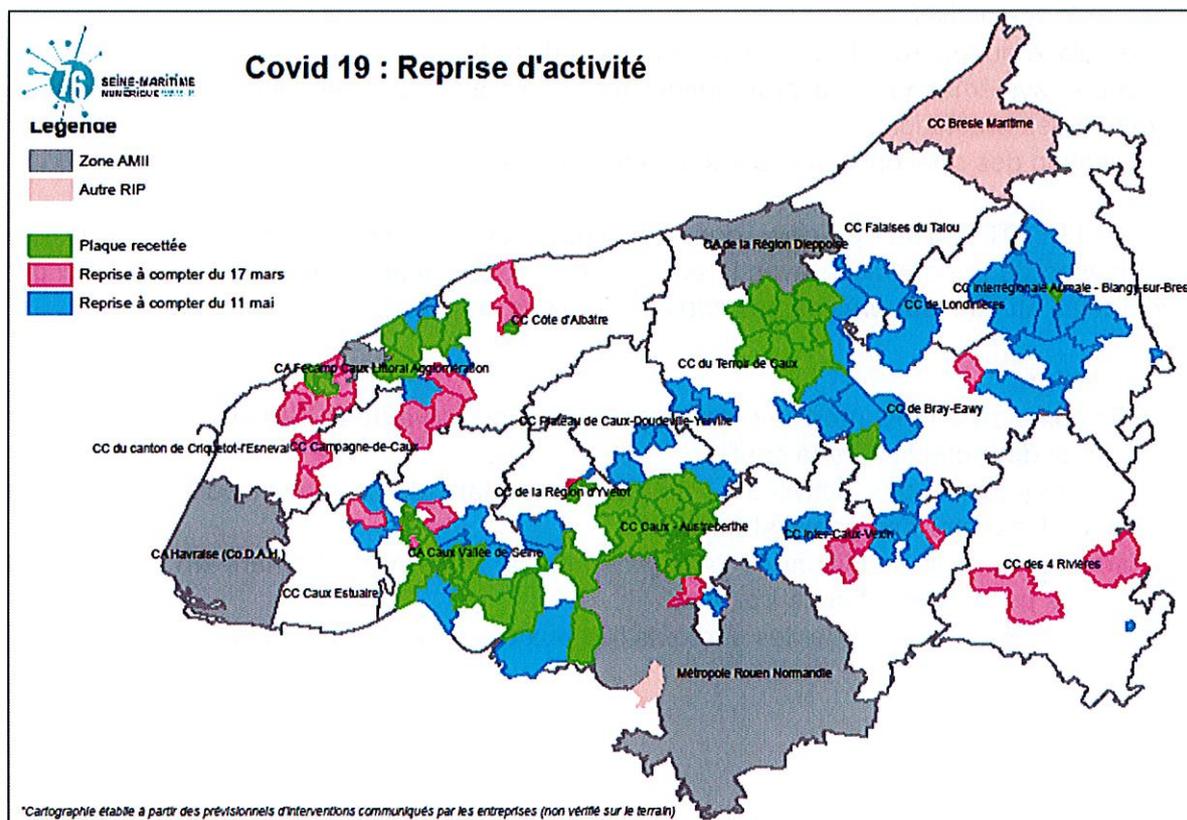
**Marchés Seine-Maritime Numérique**  
**Capacité de production état d'urgence sanitaire (12/03 – 25/07)**

| PÉRIODES       | P1<br>16/03 10/04                            | P2<br>13/04 08/05                              | P3<br>11/05 05/06                              | P4<br>08/06 03/07                              | P5<br>06/07 31/07                              | P6<br>03/08 28/08                              |
|----------------|--|--|--|--|--|--|
| <b>MOYENNE</b> | <b>E 58%</b><br><b>GC 0%</b><br><b>TO 2%</b> | <b>E 65%</b><br><b>GC 12%</b><br><b>TO 30%</b> | <b>E 83%</b><br><b>GC 69%</b><br><b>TO 68%</b> | <b>E 92%</b><br><b>GC 81%</b><br><b>TO 78%</b> | <b>E 92%</b><br><b>GC 87%</b><br><b>TO 87%</b> | <b>E 92%</b><br><b>GC 90%</b><br><b>TO 93%</b> |

Ces pourcentages font référence aux capacités de production, c'est-à-dire au retour des collaborateurs au travail par rapport aux chantiers.

Capacité de production ne veut pas dire productivité. Les mesures de protection des salariés font que la productivité n'est pas revenue à son niveau normal. La difficulté du syndicat est de chiffrer ce niveau de productivité des entreprises. Cette donnée est également très évolutive.

- Impact sur la réalisation des marchés publics  
La carte permet de matérialiser la reprise des activités



Michaël SAIMAN prend la parole afin de présenter de manière cartographique et géographique l'activité travaux des entreprises sur le territoire, sur des données déclaratives.

En vert il s'agit de plaques réceptionnées avant le confinement. En rose les activités maintenues ou reprises pendant la période de confinement (entre le 17 mars et 11 mai).

Dès la fin du confinement, un travail a été fait avec les gestionnaires de domaine afin d'être vigilant à ce que les entreprises portent une attention particulière à la fin des arrêtés, aux demandes des autorisations de travaux... : de manière à ce qu'ils reprennent une activité massive après la période de confinement.

Concernant les zones blanches sur la carte, il s'agit des travaux terminés, ou des phases d'études.

Globalement l'activité a été maintenue sur l'ensemble de nos marchés, de façon très progressive. L'implication de chaque entreprise a été correcte durant cette période.

Christian CHUPIN termine sur l'impact de cet épisode sur nos marchés :

Délais des bons de commande et/ou des marchés

- Application de l'ordonnance du 25.03.20 aux prestations en cours durant l'état d'urgence sanitaire
- Exclusion des retards avant le 12.03.20
- Examen de la durée des bons de commandes au cas par cas
- Nouveaux plannings en cours d'établissement

Surcoûts de réalisation

- Étudiés sur demande spécifique : il n'y aura pas de validation systématique
- Principe d'équilibre économique et des incidences financières partagées
- Prise en compte des dépenses imposées ou indispensables
- Analyse au cas par cas sur la base de mémoires justificatifs



- **Rapports annuels des délégations de service public :**

Baudouin DESTORS, collaborateur de Cap Hornier, assistant à maîtrise d'ouvrage pour le syndicat, présente les rapports annuels d'activité 2019 des Délégations de Service Public Seine Estuaire Networks et Connect76.

Christian CHUPIN précise le contexte de la Délégation de Service Public de Seine Estuaire Networks.

Historiquement deux réseaux ont été construits sur le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Havre et sur l'ancienne Communauté de Communes de Saint-Romain-de-Colbosc (Caux Estuaire), avec une volonté commune de mettre en place ce réseau.

Il y a donc deux territoires, deux D.S.P, deux délégants, un seul Délégataire : COVAGE avec une filiale ad hoc, Seine Estuaire Networks.

Cette D.S.P est particulière dans le sens où le syndicat mixte est devenu le nouveau délégant suite à l'adhésion de Caux Estuaire. Il y a donc aujourd'hui deux délégants : La Communauté Urbaine du Havre et Seine-Maritime Numérique.

Baudouin DESTORS précise que l'échéance de cette D.S.P est prévue en novembre 2020, ce qui rejoint le point du travail avec le Délégataire sur la récupération des données manquantes et sur les fondements juridiques de fin de D.S.P afin d'éviter une coupure pour les entreprises qui sont présentes sur ce réseau (environ 75 entreprises).

#### **Analyse du rapport 2019 D.S.P Seine-Estuaire Networks :**

- Rapport initial fourni incomplet :
  - Difficulté d'obtenir des éléments ou informations de la part du délégataire ;
  - Aucune mention des avenants passés, ni de la fin prochaine de la DSP ;
  - Manque de données importantes (inventaire, éléments financiers sur le périmètre SMN76...);
  - Nombreuses incohérences constatées.
  
- Réunion de travail complémentaire avec le délégataire afin :
  - Que le délégant expose ses interrogations et ses remarques suite à l'analyse de la première version du rapport ;
  - Que soit récupéré l'ensemble des données manquantes ;
  - Que soient continuées les opérations menées dans le cadre de la fin de cette DSP.
  
- Synthèse de l'exercice 2019

La livraison du rapport annuel ne permet pas de répondre à la totalité des obligations incombant au délégataire :

- Le rapport CAC et le bilan sont fondés sur un territoire plus étendu que celui de la DSP ;
- Les éléments techniques, commerciaux et financiers du rapport annuel sont insuffisamment détaillés.

L'année 2019 a été meilleure commercialement que la précédente.

Un seul incident technique est à déplorer et le taux de disponibilité du réseau s'élève à 99.9% en 2019.

Le bilan financier 2019 n'est pas satisfaisant. Cette situation s'explique principalement par la faible commercialisation du réseau.

Malgré une augmentation du CA de 10%, le résultat net demeure négatif (-11 k€).

- Revenus d'exploitation 2019

Le chiffre d'affaires total réalisé en 2019 est supérieur de 13 k€ par rapport à celui de l'exercice précédent.

- Un niveau de charges en baisse

Notamment pour le poste « Coût fibres ».

Il conviendra d'être attentif à ce point lors des opérations de fin de DSP.

On constate également que l'assistance générale est le plus gros poste de dépenses de la société ad hoc. Il est ainsi composé de prestations réalisées par la maison mère du délégataire dont nous n'avons pas les détails.

Au vu des éléments fournis, le SMN76 a engagé des demandes d'informations complémentaires, notamment dans le cadre des opérations de fin de DSP.

- En conclusion :

- Globalement, cette livraison est incomplète et peu détaillée ;
- La forte imbrication technique de ce réseau avec celui déployé sur l'ancienne CODAH rend difficile l'exercice d'un rapport technique et financier spécifique ;
- Des réunions de travail et des demandes de SMN ont eu lieu et sont toujours en cours, afin d'obtenir les éléments manquants et de disposer d'une meilleure visibilité sur ce réseau
- Le SMN travaille avec le délégataire dans le cadre des opérations de fin de DSP : Récupération et analyse des éléments techniques et financiers ;
- Réalisation d'opérations de contrôles sur le terrain (en cours).

Monsieur CORNU, délégué à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole intervient pour donner des précisions sur la fin du contrat de D.S.P. La Communauté urbaine du Havre souhaite demander une prolongation de la D.S.P actuelle pour se laisser le temps d'effectuer les démarches en collaboration avec le SMN76. Une sortie de D.S.P en peu de temps ne lui paraît pas possible : en effet il y a en fin de D.S.P un inventaire à réaliser et toutes les démarches juridiques et financières. Il estime entre que 12 à 18 mois sont nécessaires pour réaliser une sortie de D.S.P.

Madame LUCOT-AVRIL indique qu'un courrier du syndicat a été adressé au Président de la Communauté Urbaine du Havre en février à ce sujet.

Aux difficultés de réponse du Délégué, s'ajoutent différents changements de gouvernance.

Un point téléphonique est prévu entre le SMN et la Communauté Urbaine du Havre prochainement en vue d'échanger sur les solutions possibles, compte tenu des délais impartis.



## Analyse du rapport 2019 D.S.P Connect76

Baudouin DESTORS précise que les chiffres présentés ont été arrêtés au 31 décembre 2019 et ont évidemment évolué depuis.

Le travail de mise en place de la trame, initié l'année dernière, reste à approfondir.

- Le rapport fourni est toujours incomplet :
  - Des données indispensables ne sont pas fournies (bilan, inventaire détaillé, détail des investissements...);
  - Les ventilations ne sont pas identiques d'un exercice à l'autre ;
  - Aucune mention des actions de coordination mises en place entre le délégant et son délégataire.
  
- De nouvelles réunions de travail sont à prévoir, dans le but :
  - De récupérer l'ensemble des données manquantes pour ce second exercice ;
  - De mettre en place une trame de livrables, tant sur le fond que sur la forme, qui sera reprise tout au long de la durée du projet ;
  - De lever les interrogations suite à la lecture de ce document.
  
- Avancement technique :
  - 3 NRO, ainsi que leurs équipements actifs : Caudebec en Caux, Lillebonne et Bolbec ;
  - 73 km de collecte ;
  - 51 NRA MeD ;
  - 6 SRO et leurs transports, représentant 1 171 prises inscrites dans l'IPE ;
  - 4 communes concernées (couverture non complète) La Frenaye, Lanquetot, Lillebonne et Rives en Seine ;
  - Présence de deux usagers : Orange et SFR ;
  - 6 premiers clients raccordés.
  
- Relation délégant / délégataire :
  - 10 Comités Techniques ;
  - 3 Comités de Pilotage ;
  - D'un commun accord, augmentation des rythmes des CoTech pour 2020 (bimensuels).

À l'initiative d'une des parties, notamment :

- 17 juin : réunion de cadrage tripartite (SMN76, Connect76 et les entreprises attributaires) ;
- 30 juillet : réunion de travail tripartite au sujet de Grace THD ;
- 28 novembre : réunion de réflexion sur la valorisation de la sous-traitance locale (auprès des entreprises et du délégataire) ;
- Réunion de travail sur les offres Entreprises (FttE) ;
- Réflexions mutuelles sur les modalités d'accès au réseau (STAS).

- Présentation du résultat 2019

Résultat net : - 1 018 k€ pour l'exercice 2019. Le chiffre d'affaires 2019 est quasi nul. Les charges d'exploitation s'élèvent à 845 k€. Ainsi, l'EBE atteint - 845 k€. Aucune subvention n'a été versée. Le niveau des amortissements est de 131 k€ à fin 2019. Il en découle un résultat d'exploitation de - 977 k€ à fin 2019.

- Revenus d'exploitation 2019

Au vu du très faible nombre de prises commercialisées, les revenus de la DSP sont quasi nuls (345 €).

Le chiffre d'affaires total réalisé en 2019 est inférieur de 4 577 k€ par rapport au plan d'affaires contractuel :

En effet, les prévisions faites par le délégataire dans le plan d'affaires contractuel indiquaient, pour l'exercice 2019 :

- IRU FttH : 130 k€
- Location FttH : 3 257 k€ ;
- Hébergement : 117 k€;
- Services entreprises : 788 k€
- Amortissement des recettes raccordements FttH : 285 k€

- Présentation du budget 2020

Les prévisions du Délégué sont prudentes. Celui-ci prévoit une hausse des recettes d'exploitation, exclusivement liée à une hausse du CA FttH (480 k€).

L'augmentation du chiffre d'affaires est bien entendu liée au rythme de livraison des prises, puis à leur commercialisation.

Nous notons que la forte détérioration du résultat net, prévue en 2020 (- 11 329 K€, par rapport à 2019) est majoritairement portée par une très forte augmentation des charges d'exploitation (+ 11 594 k€).

- Charges d'exploitation 2019

Le niveau des charges s'élève à 845k€, principalement porté par les charges de personnel, les redevances et les coûts administratifs.

Les « Autres charges » correspondent à 4 k€ de matériel et fournitures.

- Immobilisations 2019

S'agissant des investissements de mise en place de la société ad hoc, le niveau constaté est conforme aux prévisions du BP contractuel.

- Clause de retour à meilleure fortune

L'article 30 du contrat rappelle les conditions nécessaires pour que le SMN76 puisse bénéficier d'une contribution de la part du délégataire :

- Le résultat net cumulé doit être positif ;
- L'EBE (excédent brut d'exploitation) cumulé constaté doit être supérieur à l'EBE cumulé contractuel initial.

Lors de l'exercice 2019, aucune des deux conditions n'a été remplie, la clause d'intéressement n'est donc pas applicable.

- Synthèse :

Sur la forme, les travaux, initiés l'année dernière pour la mise en place d'une trame de rapport, acceptable par le Syndicat, seront maintenus. Le process de commercialisation est opérationnel de bout en bout. L'année 2020 sera l'année du démarrage commercial du réseau. Le délégataire mentionne à plusieurs reprises le fait que le retard dans la livraison des prises le pénalise dans son activité.

Monsieur DELNOTT demande s'il existe des tensions dans les relations entre le syndicat et le délégataire concernant le retard sur la livraison des prises FttH ; Il demande également si le syndicat évolue sur le modèle Gr@ce THD.

Madame LUCOT-AVRIL indique que les relations sont de bonne collaboration contrairement à ce qui se passe à l'échelle nationale.

Stéphane GAYANT, Directeur Technique du syndicat indique que la moitié des entreprises titulaires de nos marchés ont livré au format Gr@ce, que le syndicat peut transférer à Connect76. Sur l'autre moitié tous ont livré un premier DOE sur lesquels des échanges ont lieu depuis des mois.

Michaël SAIMAN précise qu'une version 3 de Gr@ce, est sortie mais que le syndicat a fait le choix de ne pas revenir sur ce modèle afin d'éviter la prolongation des délais.

Si les entreprises commencent aujourd'hui à maîtriser le sujet, le délégataire peine encore à intégrer le modèle. Actuellement Connect76 est donc compréhensif sur ce sujet.



- **Organisation des services du Syndicat :**

**Point Ressources Humaines :**

3 agents du Département, mis à disposition du SMN depuis 6 ans, intègrent le Syndicat au 1er juillet 2020.

1 agent du Département, Directeur technique, opte pour un retour au Département.

1 Chef de projet aménagement numérique prend le poste de Directeur technique du Syndicat, au 1er juillet 2020.

1 Chef de projet aménagement numérique est recruté au 15 juin 2020.

Madame LUCOT-AVRIL remercie les agents qui intègrent le syndicat au 1<sup>er</sup> Juillet prochain. Elle remercie également Stéphane GAYANT, Directeur Technique du syndicat, qui réintègre le Département, pour l'ensemble du travail accompli depuis l'origine du syndicat et elle adresse ses encouragements à Michaël SAIMAN qui occupera le poste de Directeur Technique à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Elle présente également Antoine PETIT, chef de projet aménagement numérique, arrivé au syndicat depuis le 15 juin.

Madame la Présidente indique qu'un poste d'ingénieur reste toujours vacant.



**Organisation des services du Syndicat : expérimentation du télétravail**

Séverine VOGEL, Directrice Administrative et Financière présente la délibération sur l'expérimentation du télétravail.

Jusqu'à présent le syndicat ne disposait pas de cadre juridique concernant le télétravail.

Un décret sorti le 05 mai 2020 est venu encadrer la notion de télétravail dans la fonction publique territoriale.

Fort de cette expérience et de ce cadre juridique, il est proposé d'autoriser la mise en place d'une expérimentation du télétravail à partir de 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, avec un retour qui sera fait au premier Comité Syndical de l'année 2021.

De nouvelles modalités d'organisation du travail sont proposées à l'expérimentation et basées sur les principes suivants :

- une expérimentation sur 2020/premier trimestre 2021
- une journée par semaine maximum en télétravail sur demande de l'agent
- des autorisations individuelles au cas par cas, ajustées selon les nécessités de service
- une définition du type de missions pouvant être exercées en télétravail et de celles exclues du dispositif
- la disponibilité des agents en télétravail, à domicile, aux mêmes plages horaires qu'en présentiel

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la délibération relative au télétravail.

**RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) aux ingénieurs et techniciens territoriaux)**

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) s'applique depuis 2014 aux agents territoriaux.

Le Comité syndical l'a mis en œuvre au Syndicat par délibération du 6 avril 2017.

Il a fait l'objet de plusieurs actualisations en fonction des textes parus, qui transposent les modalités de son application, de la fonction publique de l'État aux différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale

Seuls deux cadres d'emploi, ingénieurs et techniciens territoriaux, ne pouvaient en bénéficier jusqu'à présent.

Un décret du 27 février 2020 permet de transposer le RIFSEEP à ces deux derniers cadres d'emploi, nécessitant de compléter le dispositif existant au Syndicat par une nouvelle délibération.



**Décision modificative au budget principal et au budget annexe 2020**

Catherine GERMAIN, Responsable budgétaire et comptable du syndicat, présente les deux décisions modificatives au budget principal et budget annexe 2020.

Sur le budget principal 2020 adopté le 3 mars dernier, il est nécessaire de réajuster le chapitre 012 (charges de personnels et frais assimilés) afin de prendre en compte l'intégration des personnels du Département au Syndicat, ainsi que le recrutement d'un chef de projet. Il s'agit simplement d'une modification des comptes.

Sur le budget annexe 2020, une décision modificative permet d'intégrer les amortissements des travaux réalisés par les Communautés de Communes (Yvetot et Côte d'Albâtre) avant transfert au Syndicat, pour amortissement durant cette exercice budgétaire, pour un montant de : 74 064,81€.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la délibération relative aux décisions modificatives concernant le budget 2020.



- Questions diverses

Monsieur François CATTREUX de Caux Seine Développement remercie l'équipe de Seine-Maritime Numérique et Connect76 pour leur intervention concernant le raccordement d'une entreprise en fibre qui était en carence ADSL. L'entreprise a donc pu rester sur le territoire de Caux Seine Agglomération.

Madame la Présidente souhaite remercier les élus qui ne siègeront plus au prochain Comité Syndical. Elle les remercie très vivement pour leur présence, leur investissement, tout le travail qu'ils ont pu mener auprès de leurs territoires respectifs pour faire avancer ce projet structurant d'intérêt.

Le prochain Comité Syndical donnera lieu à l'installation des nouveaux membres de Seine-Maritime Numérique suite aux élections communautaires.

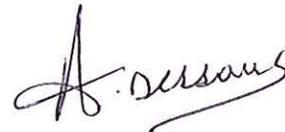
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H20.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



Virginie LUCOT-AVRIL

La Secrétaire de séance,



Annic DESSAUX